

LE VENT DE L'ATLANTIQUE

Bulletin de la Fédération Nationale des associations de Plaisanciers de l'Atlantique – janvier 2018 n°10

Sommaire

Editorial	p.1
Les 3 ^{èmes} Assises de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer	p.2
Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Golfe du Morbihan	p.3
Le Document Stratégique de Façade (DSF)	p.3
Liberté de navigation sur la Vilaine	p.4

Editorial

Lors du Nautic de Paris, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance a tenu sa 2eme Conférence annuelle avec, en entrée, un discours de Monsieur Vincent Bouvier, Secrétaire Général à la Mer et un message vidéo de soutien de Monsieur Bruno Lemaire, ministre de l'économie et des finances.

Cette importante journée était consacrée à une grande préoccupation du nautisme : déterminer l'offre de demain. Au moment où les pouvoirs publics découvrent le poids économique important du nautisme et de la plaisance, acteur majeur de l'animation de nos côtes, on pouvait percevoir une certaine inquiétude des professionnels pour le futur.

Alors que le nautisme a bénéficié pendant cinquante ans d'un engouement sans faille de la plaisance, soudain l'avenir devient un peu plus incertain, illisible, excepté apparemment pour la grande plaisance (les yachts de plus de 30m dont la moitié de la flotte mondiale est concentrée sur la côte d'azur) qui bénéficie maintenant de toute la sollicitude des élus locaux et des pouvoirs publics. Les propriétaires de bateaux sont âgés et les générations suivantes, toujours attirées par la mer « consomment » différemment et ne veulent plus, par exemple, avoir la contrainte financière annuelle de la charge d'une propriété de bateau. Les gestionnaires de port sont donc inquiets à moyen terme car ils ne pourront pas indéfiniment augmenter leurs prix comme par le passé, leur nouvelle clientèle étant moins fidèle et risquant de partir vers d'autres usages de la mer ou même vers d'autres loisirs !

Nous, les plaisanciers, usagers de la mer et clients des fabricants et ports, et qui formons une composante majeure de la Confédération, voudrions apporter un éclairage à nos partenaires, mais cette conférence ne nous a pas laissé beaucoup de possibilités de nous exprimer. Nous espérons que les Premières Assises du Nautisme et de la Plaisance qui se tiendront à La Rochelle les 28 et 29 mai 2018, organisées par Ouest France et la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, reviendront sur ce sujet majeur.

Notre activité poursuivra son développement si les plaisanciers conservent leur liberté de navigation dans des plans d'eau et de mouillages préservés, permettant la découverte de rivages magnifiques ou des pêches passionnantes. Le nautisme saura alors rester attractif par opposition à une vie quotidienne ou professionnelle de plus en plus contrainte et stressante.

La préservation du milieu où il navigue est fondamentale pour le plaisancier. D'ailleurs, « l'impact » de la plaisance et des sports nautiques sur l'environnement marin est insignifiant, environ 1%, et celle sur la ressource halieutique de 1 à 3%. Ce n'est pas la pêche de loisir qui vide les océans ! S'il est toujours bon d'essayer de réduire encore ces impacts, les Documents Stratégiques de Façade, les Schémas de Mise en Valeur de la Mer et les Plans de gestion des Parcs Naturels de la Mer feraient fausse route en se concentrant sur des sujets non significatifs avec des mesures injustifiées et contre productives.

Le Vent de l'Atlantique fourmille de réflexions et de constats sur tous ces sujets !

Nous formons le vœu pour 2018 que les professionnels et les pouvoirs publics nous écoutent davantage !

Et chers amis plaisanciers, nous vous souhaitons une année 2018 de bonheur en mer et ce avec l'esprit marin : respect de la mer, de l'environnement, convivialité et en exerçant toujours une veille attentive...

Et merci de votre soutien !

Elles se sont tenues les 26 et 27 octobre à La Baule. La FNPA était l'un des 5 organisateurs partenaires et a participé aux différents ateliers.

Parmi ceux-ci, l'atelier pêche de loisir, de grande actualité, a largement alimenté les débats.

Monsieur Alain Cadec, Député européen et Président de la commission de la pêche du Parlement européen, était absent lors des débats mais avait enregistré une intervention, projetée en début de séance. Dans celle-ci, il déclare qu'il entend défendre auprès de la commission qu'il préside, les quotas mensuels.

Rappelons que la FNPA défend le quota journalier, plus facile à appliquer et à contrôler et qui n'impose pas la tenue d'un carnet de prises et un compte rendu électronique à chaque pêche.

Par ailleurs, le directeur des pêches et de l'aquaculture, présent à la tribune toute une matinée, a lu en clôture une lettre du Ministre qui mérite toute notre attention !

Ce dernier insiste d'abord sur le fait qu'il est Ministre de l'agriculture ET de l'alimentation. Ainsi, l'alimentation de nos concitoyens en produits de la mer repose sur nos pêcheurs professionnels et sur l'ensemble de la filière qui en dépend. Il explique que *"la pratique de la pêche récréative ne peut en aucun cas se faire au détriment de la pêche professionnelle et du secteur marchand"* et que *"le suivi et le contrôle du régime des quotas mensuels ne manqueraient pas d'entraîner des coûts disproportionnés en France"*, aussi, *"mes services vous ont proposé de travailler à la mise en place d'un dispositif expérimental de bagues pour le bar"*. A noter que nous n'étions pas au courant de cette proposition, qui n'a pas été abordée pendant la préparation des Assises !!!

Quoi qu'il en soit, nos actions sont donc à revoir et la FNPA entend s'y impliquer avec ces nouvelles données !

Il est certain que l'attribution de bagues gratuites (ou un jour payantes ?), à la discrétion du ministère, qui peut se justifier pour les très gros poissons comme le thon rouge (1% des prises réservées pour le loisir !) l'est beaucoup moins pour le bar même si le Ministre ajoute qu'alors l'harmonisation de la taille minimale des prises pour les professionnels et pour le loisir devient possible...

Le poids économique de la plaisance a été rappelé, même si les chiffres restent à affiner. On parle de 7 à 9 millions de pratiquants, plus de 7 milliards d'euros. C'est donc un atout majeur national avec un impact touristique et sociologique important.

Sur ce total, la pêche de loisirs en mer représenterait 2,5 milliards d'euros, un prélèvement sur la ressource halieutique de 1 à 3% du prélèvement global. On estime de 150 à 200 € le kg de poisson pêché en loisir.

L'atelier sécurité a plutôt travaillé sur la prévention des accidents de personnes, regrettant la lourdeur et la complexité de la réglementation française en comparaison de nombreux autres pays. Il est nécessaire de la faire évoluer, notamment à partir d'une étude sur les accidents et incidents passés et sur leurs causes pour en tirer des enseignements. Monsieur Xavier Nicolas, chef de la mission Plaisance à la Direction des Affaires Maritimes, a annoncé que la base des données qui permettrait cette approche rationnelle serait disponible dans six mois. Espérons que l'observatoire des accidents réunissant l'ensemble des acteurs de la plaisance et de sa sécurité que nous réclamons se mettra rapidement en place.

L'atelier "ports et mouillages organisés" a constaté un manque de dialogue. La réglementation existe mais est trop souvent ignorée ou interprétée par les gestionnaires ou les élus en charge des ports et mouillages. Un réel manque de transparence est le constat le plus souvent fait. A quand une véritable participation des usagers aux prises de décisions?

L'atelier environnement a tout d'abord situé la plaisance dans l'ensemble de la pollution marine. Son impact (moins de 1 %) est heureusement peu important mais ce chiffre peut être réduit comme le montrent des exemples fournis dans la présentation.

La problématique des dragages a été abordée (voir vent de l'Atlantique n°8)

Madame la sénatrice Karine Claireaux, Présidente du Conseil National de la Mer et des Littoraux, présente dans tous les débats, a bien compris les enjeux et nous a confirmé sa volonté de donner à la plaisance sa juste place parmi les usagers de la mer.

NB : La communauté des pêcheurs de loisir en émoi ; Elle a appris au Nautic que si la pêche de loisir au sud du 48ème parallèle se voit imposer un quota journalier de 3 bars acceptable lorsque le ressource se fait rare, elle serait complètement interdite au nord du 48ème parallèle donc en Bretagne nord et manche ouest. Or un arrêté préfectoral autorise 34 chalutiers pélagiques à pêcher le bar en décembre 2017 et janvier 2018, en pleine période de fraie et ce sur les frayères de Rochebonne au large de Yeu et d'Oléron, frayères qui alimentent toute l'Atlantique et la Manche : un vrai massacre !!! et une pénurie future organisée !

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Golfe du Morbihan

Le SMVM est, en France, un outil d'aménagement du territoire et de "porter-à-connaissance" qui vise à une meilleure intégration et une meilleure valorisation du littoral. Ce schéma, établi par les collectivités territoriales en étroite collaboration avec la préfecture, peut avoir comme sujet : un estuaire, une lagune, des zones humides ou milieux arrière-littoraux, ou encore un port. Il forme une entité géographique et maritime cohérente.

C'est un outil de zonage, visant deux objectifs difficilement conciliables : le développement des activités liées à la mer et la préservation ainsi que la gestion des espaces naturels ou remarquables. La protection de l'environnement est mise en avant, et une attention particulière y est apportée selon la vocation conférée à chaque zone.

En conséquence tous les plaisanciers sont invités à participer et s'engager autant que faire se peut pour rechercher les meilleurs compromis et faire en sorte que la mise en œuvre de ce schéma n'ait qu'un impact aussi réduit que possible sur la pratique et le développement de la Plaisance.

Le SMVM du Golfe du Morbihan datant de 2006 est en cours de révision et mobilise actuellement tous les usagers de la mer.

Pour la plaisance, le Golfe constitue sur la façade atlantique, un bassin de navigation exceptionnel et paradisiaque avec ses nombreuses îles pittoresques et abordables, ses nombreuses petites plages de sable, ses mouillages permanents et forains confortables et tranquilles. Le nombre de mouillages permanents et de places de ports est limité par le SMVM précédent à 7000 anneaux, chiffre qui semble relativement satisfaisant pour les plaisanciers autochtones.

Par contre, le Golfe, pour son économie et pour mieux découvrir sa réelle attractivité touristique, mériterait d'être davantage fréquenté en été par les navires extérieurs dont ceux battant pavillon étranger. Les forts courants, la présence de nombreuses îles, les faibles profondeurs de la partie ouest peuvent décourager les visiteurs potentiels alors que le balisage maritime est bon. Par contre celui des nombreuses cultures marines proches du rivage, très imprécis et insuffisant, est à améliorer. Le nombre de mouillages provisoires d'été pourrait être facilement augmenté sans dommage notamment pour l'environnement, avec sans doute une sensibilisation complémentaire à apporter auprès des plaisanciers. La capacité à récupérer les eaux noires et à caréner les navires sur des aires aménagées doit de toute manière être augmentée.

Le Document Stratégique de Façade (DSF)

Les Conseils Maritimes de Façade Sud Atlantique SA et Nord Atlantique Manche Ouest NAMO sont chacune en train d'élaborer un Document Stratégique de Façade DSF dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Interrégionale de la Mer DIRM concernée.

Le DSF est "une déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et une mise en œuvre de deux directives cadres européennes sur la stratégie pour le milieu marin et sur la planification des espaces maritimes. Son élaboration s'appuie sur un processus de participation des parties prenantes, notamment dans le cadre des Conseils maritimes de façade".

La décision n°2017/53/DSF du 4 octobre 2017 de la Commission Nationale du Débat Public CNDP » considère qu'il est important que le public puisse s'exprimer sur la vision d'avenir proposée par les acteurs institutionnels pour chaque façade à l'horizon 2030 et puisse formuler des propositions en matière d'objectifs stratégiques ».

La FNPA se réjouit de cette décision fort opportune. En effet, si les DIRM se sont généralement attachées à rechercher les acteurs les plus représentatifs, les institutionnels, souvent d'obédience nationale ou internationale, très représentés aux CMF, sont rarement au fait des réalités locales et des aspirations de la population du littoral pourtant particulièrement concernée.

Ainsi, la population du littoral, pour l'instant, n'est guère au courant de ce DSF, de ses enjeux et aura peu de temps pour les découvrir, se les approprier et en mesurer les contraintes lors d'une consultation publique très courte par rapport au temps consacré à l'élaboration du DSF. Cela explique, pour beaucoup, l'inadéquation

finale de certaines stratégies ou décisions antérieures et les problèmes aigus rencontrés par la suite pour leur application.

La FNPA, quant à elle, bien au courant des préoccupations et objectifs nationaux, mais aussi des réalités et aspirations locales du fait de son enracinement local important, entend suivre avec vigilance tous ces travaux.

Liberté de navigation sur la Vilaine

Le Vent de l'Atlantique n° 9 vous avait alerté sur la situation des 4500 plaisanciers pris en otage sur la Vilaine. Suite aux périodes de sécheresse et pour répondre à l'accroissement de la production de l'usine d'eau potable, l'écluse de communication avec l'embouchure est trop souvent fermée, empêchant les plaisanciers de partir ou revenir de leur port d'attache ou à d'autres plaisanciers de venir naviguer sur cette rivière auparavant maritime.

Lors des conseils portuaires de fin d'année des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan, la CPM s'est fait officiellement l'écho des préoccupations de l'Union des Plaisanciers des Ports du Morbihan (UPPM) sur le sujet.

Conformément à la loi NOTRe, le préfet de Loire Atlantique a lancé le changement de structure de l'IAV, devenu Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB Vilaine), organisme en charge de la gestion de la Vilaine. Les collectivités locales vont donc remplacer les départements.

Malheureusement pour les plaisanciers, dans cette période de vacance des pouvoirs, les décisions sont reportées.

Ainsi, le dernier conseil d'administration de l'EPTB Vilaine a rejeté le projet de construction de la deuxième écluse et sa direction technique préconise ouvertement les restrictions d'éclusage.

Dans la meilleure des situations pour les plaisanciers, il n'y aura pas de nouvelle écluse avant une dizaine d'années !

Les plaisanciers vont-ils désertier la Vilaine et ruiner la vie économique et touristique locale ? Les ports de la Vilaine et leurs communes sont en danger !

Les associations locales de plaisanciers, l'Union des Plaisanciers des Ports du Morbihan et la FNPA sont complètement mobilisées pour défendre la liberté de navigation sur la Vilaine. Nous demandons une décision urgente de nos élus pour la deuxième écluse et proposerons à la CPM des mesures urgentes à prendre pour améliorer la circulation des plaisanciers.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE L'ATLANTIQUE (FNPA)

La FNPA rassemble actuellement les associations de plaisanciers navigateurs et pêcheurs de 42 ports et mouillages organisés : Locmiquélic, La Trinité sur Mer, Larmor Baden, Folleux, Redon, Le Palais-Belle Ile, Ars en Ré, St Martin en Ré, La Couarde, Les Portes en Ré, Loix en Ré, La Flotte en Ré, Rivedoux, La Rochelle, St Denis d'Oléron, Le Douhet, La Cotinière, Boyardville, Le Château d'Oléron, Port des Barques, St Nazaire sur Charente, Rochefort, Marennes, Bonne Anse la Palmyre, Royan, Meschers-sur-Gironde, Mortagne sur Gironde, Le Verdon, Port Médoc, Andernos, Cap Ferret, Le Teich, Lanton, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, Arcachon, La Teste, Cazaux, Cap Breton, Anglet, Hendaye, Ainsi que l'association nationale HYDROS des Officiers de la Marine Marchande.

Siège social: Digue du Lazaret, 17000 la Rochelle. **Courriel:** fnpatlantique@gmail.com **Site internet:** www.fnpatlantique.com

Membres du bureau : Président : Alain Garcia, Vice-présidents : Mireille Denéchaud, Jean-Claude Faveris, Jean Piveteau
Sec.Gén. : François Bertout, adj. Colette Talmon, Trésorier : François Douchet, adj. Jean-Jacques Coudray

Le bulletin : Publication périodique de la FNPA. Dépôt légal 24 mars 2016 - ISSN 2492-9301

Directeur de la publication : Alain Garcia

Rédacteur en chef : Jean Piveteau

Rédaction des articles : Alain Garcia, Jean Piveteau, Jean-Claude Faveris, Alain Angibaud, Yannick Guillemot, François Bertout

Réalisation : FNPA

Impression : IRO Imprimeur ZI rue Pasteur 17185 Périgny